

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 14 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 31 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICHICI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Didier GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### **Membres absents :**

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES
	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**Subvention - Amis et Compagnons d'Emmaüs Norges**

Le présent rapport porte sur le versement à titre dérogatoire, d'une subvention d'un montant de 100 000 € à l'association « Amis et compagnons d'Emmaüs Norges » afin de réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un bâtiment situé 3 rue Paul Langevin à CHENOVE dont elle a fait l'acquisition en 2000 et aujourd'hui amortit.

La démarche de l'association s'inscrit au cœur de l'économie circulaire et de la transition écologique par le biais d'un volet social, un volet économique et un volet environnemental. Les activités déployées au sein du bâtiment de 2500m<sup>2</sup> en sont une parfaite illustration. En effet, le site permet :

- La collecte, le réemploi et la vente d'objets qui participent activement à la lutte contre le « tout jetable » et à repousser les limites d'obsolescence programmée. Les divers meubles et objets sont issus de la collecte en porte à porte, du dépôt direct (4000 enlèvements et 1500 t d'objets collectés). La présence de cabanons dans les déchetteries, dont 5 sur Dijon métropole et la valorisation des déchets collectés. Prestations formalisées par convention (111 000€ versés chaque année) : 1 200 tonnes d'objets triés, nettoyés et réparés pour approvisionner les salles de ventes de l'association. Ces objets triés, nettoyés et réparés approvisionnent les salles de ventes de l'association.
- La plateforme de recyclage qui permet de trier et de conditionner les déchets cartons – papier (345 T), bois, plastique (500 tonnes) métaux (630 tonnes) qui inscrit l'association dans les nouvelles filières environnementales (plateforme Le Lien : 550 T de textile collecté, Déchet d'équipement Electrique et électronique 530 appareils réemployés, Déchet d'Elément d'Ameublement (500 tonnes de meubles vendus).
- Création du label Emmaüs et de la plateforme livres qui développent la vente en ligne et a permis de créer des emplois et de réduire les déchets.
- Les ateliers de réparations de petit et gros électroménager et de vélos (10 vélos réparés et vendus par semaine en moyenne).

Le site permet de collecter les objets, de les trier (allant jusqu'à la déconstruction pour trier les différentes pièces en fonction de leur matière), de les réhabiliter pour ensuite être exposés dans la salle de vente. Cette activité est assurée par 5 salariés (4CDI et 1 contrat PEC), 9 compagnons et 2 bénévoles. Ils sont ainsi formés aux métiers de la filière du recyclage au bénéfice de leur insertion professionnelle et sociale.

La configuration actuelle du bâtiment ne permet pas d'optimiser les tâches de travail et d'assurer des conditions de travail satisfaisantes. Un espace cafétéria est mis à la disposition des salariés.

A l'étage, 2 appartements et 3 chambres sont mise à disposition des compagnons (personnes seules et familles), les sanitaires et la cuisine sont communs.

On trouve également des bureaux, une salle de cours pour apprendre le Français, une grande salle qui permet de proposer des activités sportives.

Les activités au sein du bâtiment permettent :

- De participer au recyclage des objets et des matières qui participe à la nécessité de la transition écologique.
- Former des personnes en difficultés et créer des emplois au seins de l'association mais aussi dans les entreprises.
- Créer des nouveaux métiers dans la filière du recyclage.

Les travaux sont indispensables afin de permettre à l'association de maintenir et de développer ses activités notamment en matière d'économie circulaire qui participe à l'insertion professionnelle et sociale des personnes qu'elle accompagne. Ils donneront au bâtiment une performance énergétique.

En effet, les matériaux utilisés pour le construire sont aujourd'hui vétustes et la performance énergétique est insatisfaisante avec des températures très hautes l'été et très basses l'hiver qui engendrent de l'inconfort pour les salariés, les personnes hébergées et les visiteurs.

Le projet de rénovation comprend :

- L'analyse et la réfection de l'étanchéité de la toiture et l'amélioration thermique du bâtiment, notamment le remplacement du système de chauffage
- L'aménagement des espaces de tri, stockage, ateliers et d'accueil des visiteurs.
- L'accessibilité et la sécurité.
- L'aménagement de nouveaux lieux de vie (20 logements indépendants pour accueillir des personnes seules, en couples et des familles et la réhabilitation d'un logement au réz de chaussée pour accueillir des personnes à mobilité réduite).
- L'aménagement du parking.

### **MPACTS DU PROJET**

- Faciliter le lien entre la plateforme de tri et les antennes de l'association, les partenaires et les particuliers.
- Améliorer les conditions de travail du personnel.
- Développer l'activité de vente sur internet.
- Proposer des logements décents et adaptés aux personnes et familles accueillies.
- Mettre à disposition des anciens logements rénovés aux partenaires du territoire qui connaîtraient des difficultés ponctuelles pour héberger les personnes qu'ils accompagnent.
- Créer 2 CDD, 3 contrats d'insertion et former 20 compagnons.
- Livrer un bâtiment aux performances énergétiques conformes.
- Proposer un accueil vecteur de convivialité entre les clients du magasin eux-mêmes et avec le personnel.

### **BUDGET**

Ce projet d'un montant de **1 800 000 €** sera financé à hauteur de 1 700 000 € par :

#### **Des fonds publics**

ADEME : 495 000 €

Région BFC : 495 000€

Conseil départemental : 150 000 €

#### **Des fonds privés :**

Fondation Abbé Pierre : 60 000 €

Emmaüs France : 50 000 €

Autres fondations : 50 000 €

#### **Auto financement :**

Fonds propres : 150 000 €

Emprunt : 250 000 €

Dijon métropole est sollicitée à hauteur de 100 000 €. Il est à noter que sans le concours de Dijon métropole, la Région ne soutiendra pas ce projet. Dijon métropole est compétente en matière d'aide à l'immobilier mais son règlement d'attribution limite les aides aux entreprises et exclut de ce fait les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Cependant, au regard de la place qu'occupe l'association dans le secteur de l'économie circulaire, de sa capacité à créer des emplois par le biais d'une réelle acticité d'insertion professionnelle et sociale, de la nature de ses activités qui concourent à la phase de transition écologique, il est proposé d'accorder la subvention d'un montant de 100 000 € à l'association « Amis et compagnons d'Emmaüs Norges » à titre dérogatoire.

**LE CONSEIL,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention relative au versement de la subvention, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention d'un montant de 100 000 € à l'association EMMAUS présentée dans ce rapport selon les modalités de versement décrites dans la convention ;
- **d'inscrire** les crédits dans le cadre d'une prochaine décision modificative du BP 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention jointe au présent rapport et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, de modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de présent rapport

SCRUTIN      POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)